

# Coup d'arrêt au trafic, le drone a du plomb dans l'aile !

Le 01 juillet 2025,

*Voilà plusieurs mois que les investigations ont commencé pour cette enquête complexe et minutieuse menée par la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Montmédy. L'adjudant G a fait preuve d'une pugnacité et d'une détermination qui permettra de mettre hors d'état de nuire la logistique quasi infallible d'un trafic de stupéfiants de grande ampleur sur notre établissement !*

**Des recoupements pertinents, des quantités d'informations triées et vérifiées pour un dossier en béton armé résultat... Une interpellation à 1h00 du matin par la gendarmerie pour saisir un drone, 300 gr de résines de cannabis et en simultanément les agents pénitentiaires fouillent la cellule du détenu S pour y découvrir un téléphone et quelques grammes de stups...**

Livraison par drone, le détenu S avait bien rodé son business, commande, achats de produit et livraison par drone pour un service 5 Etoiles. Il employait sa compagne et son frère pour assurer un suivi sans faille ou presque. Un grand coup d'arrêt au trafic et certainement une bataille gagnée contre les violences en détention.

**Une condamnation à la hauteur !** Placé en GAV directement à la suite de leur interpellation les deux complices sont rejoints par le détenu S dès le lendemain 9h00. Confondus par des preuves indiscutables S et sa compagne sont déférés le lundi 30 juin en comparution immédiate. Le parquet requiert 2 ans dont 12 mois fermes et 4 ans ferme pour le détenu S compte tenu de son rôle majeur dans l'organisation.

**Le tribunal enfonce le clou et condamne la complice à 12 mois de prison sans mandat de dépôt, le détenu S lui écope de 5ans ferme.**

**BRAVO ! à l'enquêteur qui a effectué un travail exceptionnel, à nos agents qui ont de près ou de loin contribué à cette réussite ! Au parquet et au tribunal pour cette réponse pénale rapide et ferme.**

Un message fort qui doit être entendu par nos pensionnaires ! Une aide précieuse pour la reprise en main de notre détention

Le bureau local.